

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

Le 25 juin 2020 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, GILS Antoine, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, MERICKSKAY Sylviane, PAPINESCHI Véronika, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 4 juin 2020 est approuvé.

PRÉEMPTIONS

- 2 remises n°1 & n°1bis rue Marcel Pagnol appartenant à Mesdames COMBRET épouse DESSANDIER Laure et COMBRET Magalie.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

PANNEAU POCKET

L'application « PanneauPocket » est présentée au Conseil Municipal, il s'agit d'un système simple et efficace qui prévient instantanément les citoyens par notification sur les smartphones et tablettes des alertes et des informations de la commune. Deux ou trois administrateurs sont désignés pour alimenter les communications qui seront diffusées à la population. Le coût de cette prestation est de 230 € TTC par an. Cette application est téléchargeable gratuitement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle forme de communication qui sera présentée sur le site internet et le bulletin municipal.

BARRIÈRES INONDATION

Le Département prend en charge la fourniture et la mise en place de barrière rabattable sur les points sensibles des routes départementales pour fermer la circulation en périodes d'inondations.

- 1 barrière sera placée en bas de la rue Jean Jaurès avant le pont de l'Argent-Double

Monsieur LAPEYRE propose d'acheter des barrières supplémentaires pour fermer les accès de chemins communaux en cas d'alerte. Ceci évitera le transport et la pose de barrières mobiles inadaptées sur les sites concernés et permettra une mise en sécurité de la population beaucoup plus rapide.

Coût d'une barrière : 640 € H.T

Emplacements concernés : chemin de Mengaud, chemin de Fabas, route de Laure et Saint Andrieu.

Le conseil municipal valide l'acquisition de 4 barrières.

BORNAGE CHEMIN COMMUNAL

Madame le Maire informe l'assemblée que la SAS Cabinet BRAHEM-GUÉNERET a été chargée par Madame PRÉVOTEAU Céline de fixer les limites de propriétés séparatives communes et de constater la limite de fait correspondant à la domanialité (chemin communal dit de La Livinière, en bordure de l'Argent-Double) au droit de la parcelle section A n°824 (copropriété de Madame PRÉVOTEAU Gisèle née BASTIE Gisèle et Madame PRÉVOTEAU Céline). Le Conseil Municipal valide la délimitation.

PARKINGS

Compte tenu du problème régulier de stationnement devant le café « Chez la Sosso », une réunion avec la gérante et le policier municipal a eu lieu pour réfléchir sur les solutions éventuelles. Deux points ont été évoqués :

- L'accès des véhicules de La Poste et des convoyeurs de fonds vers l'agence postale, durant les heures d'ouverture, est obligatoire dans le cadre de la convention qui a été établie avec La Poste. Afin d'éviter le stationnement gênant des véhicules à l'entrée de la rue Lecoin, il a été convenu de réaliser un rectangle avec une croix jaune au sol.
- Les abords de la terrasse, après réduction de celle-ci, pourraient éventuellement être transformés en 3 places de parkings. Un devis a été établi par l'entreprise COLAS ; Si ce projet se réalise, il conviendra de l'inclure avec un autre projet de voirie sur la commune afin de minimiser le coût de cette opération. Le Conseil Municipal après discussion convient qu'il est nécessaire de réfléchir sur le manque de stationnement de l'ensemble de la rue Jean Jaurès. Monsieur COSTE propose de se réunir en commission spéciale pour apporter des solutions.

Date de la réunion : jeudi 9 juillet 2020 à 18h (décalée au vendredi 10/07 même heure).

CONSEIL CITOYEN

Un 1^{er} contact a été établi avec un référent de Carcassonne Agglo, Mr MATRON, et l'Association des Maires de l'Aude pour définir les modalités de mise en place de cette assemblée de démocratie participative. Une charte est à l'étude pour définir les règles de participation et de fonctionnement de ce conseil citoyen.

Le projet de charte sera présenté par Monsieur GILS lors d'une prochaine séance lorsque tous les éléments seront réunis.

ACTION POST COVID

Monsieur ALLIER propose au Conseil Municipal la mise en place d'une opération pour inciter les habitants à consommer chez les commerçants et artisans locaux qui ont eu des difficultés économiques dans le contexte du COVID-19. Des cartes de fidélité seraient tamponnées aux clients dans les divers commerces participants à cette opération, puis déposées dans une urne à la mairie et un tirage au sort aura lieu afin d'attribuer 50 bons d'achats de 30€ qui seront pris en charge par la mairie (à raison d'un seul par adulte inscrit sur la liste électorale de la commune). La commission développement économique va rencontrer les artisans et commerçants pour définir les règles de cette tombola.

PROGRAMMATION

- Conseils municipaux : Les séances du Conseil Municipal auront lieu les lundis à 18h30 : 7 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre et 11 janvier.
- Vœux du Maire : mardi 5 janvier à 18h30.
- Repas seniors : samedi 23 janvier à 12h00.

QUESTIONS DIVERSES

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 17h30